Saint- André

"le choix de l'Avenir"

Le pont de la Filature

La Lettre d'info de St André de Cruzières

N° 2 - Juin 2015

Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie

Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00

☎ : 04 75 39 31 38 / 🖷 04 75 36 03 62

site internet : www.saint-andre-de-cruzieres.fr

@ : ma-sadc@inforoutes.fr

Directeur de la publication : Jean -Manuel Garrido / Rédaction-Edition : les élus et le service administratif de la Mairie

Le mot du Maire

Madame, Monsieur, chers Andrécruziens,

La disparition de la commune est clairement mise en œuvre. En effet le projet de la loi sur la « Nouvelle Organisation Territoriale de la République », dite loi « NOTRe », organise méthodiquement la fin de l'échelon communal par une accumulation de mesures technocratiques qui sont déconnectées des réalités de notre ruralité.

Manifestement, les députés qui ont voté ce texte en 1ière lecture, sont bien décidés à supprimer la liberté communale. Les communes ne survivront alors (et pour combien de temps ?) que comme de simples quartiers de l'intercommunalité qui les aura absorbées.

Comme je m'y étais engagé, je tenais à vous informer des risques contenus dans cette loi si elle était appliquée en l'état.

Pour l'essentiel :

- Election des représentants des communes à l'intercommunalité par un scrutin direct et distinct de celui de l'élection municipale.
    - Conséquence : mise sous tutelle de la commune.
- Fixation de la taille minimum des intercommunalités à 20.000 habitants.
    - Conséquence : dilution de la commune dans l'intercommunalité.
- Transfert automatique de » l'élaboration des PLU à l'intercommunalité, ainsi que la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets.
    - Conséquence : perte de l'autonomie de la gestion de la commune lorsqu'elle est en régie pour l'eau ou l'assainissement.
- Augmentation des compétences obligatoires et facultatives des intercommunalités.
    - Conséquence : diminution du pouvoir du maire.

Ces quelques exemples pris parmi les nombreuses autres dispositions envisagées, qui s'ajoutent à de fortes contraintes financières, conduisent à enlever à la commune la légitimité de sa représentation et la totalité de ses responsabilités fondamentales et historiques. Elles n'ont qu'une finalité à terme : la disparition de la commune.

Je regrette une fois encore que cette réforme privilégie systématiquement les grosses structures au détriment d'une gestion de proximité et du contact humain, et cela sans évaluation financière préalable sur son rapport coût/efficacité.

Le grand intérêt des citoyens pour leur commune, première institution de la démocratie locale et creuset de l'intégration républicaine, n'est plus à démontrer. A l'heure où s'engage une réflexion sur les modalités du droit de vote, prenons garde à ne pas éloigner encore plus les administrés des structures qui les gouvernent et augmenter ainsi leur désintérêt pour les affaires de la cité. Il en va de l'avenir de notre République, alors levons nous et battons nous. Il arrive un temps ou l'inaction et la passivité nous rendrons finalement complices.

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite une bonne lecture, un bel été et de bonnes vacances.

Jean-Manuel GARRIDO

La vie communale

LE BUDGET COMMUNAL 2015 (*En euros*)

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

C'est un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année.

Mais le budget communal est aussi un acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le maire est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Il se compose de deux sections **FONCTIONNEMENT** et **INVESTISSEMENT** qui sont obligatoirement équilibrées :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Atténuations de charges	5 000,00	Charges à caractère général	115 800,00
Produits des services et ventes	1 600,00	Charges de personnel	143 030,00
Impôts et taxes	239 167,00	Atténuations de produits	49 623,00
Dotations, subventions et participations	125 352,00	Autres charges de gestion courante	44 250,00
Autres produits de gestion courante	44 000,00	Charges financières	18 667,64
Produits exceptionnels	7 000,00	Charges exceptionnelles	1 500,00
Total des recettes réelles	**422 119,00**	**Total des dépenses réelles**	**372 870,64**
Résultat reporté de 2014	85 332,52	Virement à la section investissement	134 580,88
TOTAL	**507 451,52**	**TOTAL**	**507 451,52**

RECETTES D' INVESTISSEMENT		DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Subventions d'investissements reçues	23 821,25	Subventions d'équipement versées	243 748,87
Dotations, fonds divers	28 202,00	Opérations d'équipement	195 310,70
Excédent de fonctionnement capitalisé	284 210,92	Emprunts et dettes	45 736,83
Dépôts et cautionnements	41 848,83		
Total des recettes réelles	**378 083,00**	**Total des dépenses réelles**	**484 796,40**
Virement de la section de fonctionnement	180 772,00	Solde reporté	74 058,60
TOTAL	**558 855,00**	**TOTAL**	**558 855,00**

A noter pour 2015

-La baisse des dotations le montant 2014 était de 150 730 €. Le montant pour 2015 est de 125 332 € soit **une perte de recettes de 25 398 €**.
-La fermeture de l'école nous oblige à verser une participation aux communes voisines qui accueillent les enfants de Saint André **en moyenne 1 000€ par enfant, que ces enfants soient inscrits dans le public ou le privé** (22 enfants sont scolarisés dans les communes voisines pour l'année scolaire en cours)

-**Le taux des taxes locales inchangé** (le conseil municipal n'a pas voté d'augmentation pour la part communale).

-**La baisse de la dette**. Le capital remboursé pour les emprunts en 2014 s'élevait à 46 736,83 €, pour 2015 il s'élève à 32 798,97 €.

Yolande Laval

CCAS

Le 24 janvier 2015 une après-midi récréative a été offerte à tous. La pièce de théâtre suivie d'un goûter a été très appréciée et le spectacle bien adapté à la population concernée a apporté joie et bonne humeur.

La fabrication des oreillettes maison par les membres bénévoles a ravi l'ensemble des participants. Un grand merci aux cuisinières et cuisiniers qui ont perpétré cette tradition.

Merci aussi aux décoratrices qui ont régalé nos yeux, ainsi qu'aux employés et élus pour le soutien logistique. Enfin merci à tous pour votre disponibilité, votre présence et votre bonne humeur qui ont permis la réussite de cette manifestation.

Les personnes âgées absentes de plus de 80 ans qui n'ont pas été servies lors de la distribution des oreillettes n'ont pas été oubliées, un petit paquet leur a été remis.

La collecte au profit des restos du cœur du 05 février 2015 a permis de récolter 145kgs de produits alimentaires mais aussi du matériel pour bébé, des vêtements et couvertures. Merci à tous pour ce geste de solidarité.

Le loto du 08 mars 2015. De nombreux lots ont été offerts par les commerçants, par les membres du CCAS, par les élus mais aussi par des donneurs anonymes. Ceci nous a permis d'offrir des lots très intéressants aux participants. Malgré cela cette manifestation n'a pas eu le résultat souhaité.

Le budget primitif 2015 *(en euros)*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Résultat reporté	3 357,25	Charges à caractère général	6 000,00
Produits exceptionnels	799,00	Autres charges de gestion courante	1 156,25
Subvention communale	3 000,00		
TOTAL	**7 156,25**	**TOTAL**	**7 156,25**

Yolande Laval

INTERCOMMUNALITE

Depuis la parution du dernier bulletin en juin 2014, plusieurs conseils communautaires ont eu lieu. Compte tenu du nombre important de décisions, il n'est pas possible de tout indiquer sur le présent bulletin municipal. Ces décisions sont consultables en Mairie et sur le site internet de la commune. www.Saint-andre-de-cruzières.fr

Au cours du dernier conseil communautaire en date du 13 avril 2015 présidé par Jean-Paul Manifacier des décisions importantes ont été prises pour la plupart de questions budgétaires, présentées par Bérangère Bastide, vice-présidente chargée des finances.

Les comptes administratifs, les comptes de gestion et les affectations de résultats du budget principal 2014, du budget annexe ordures ménagères et du budget annexe du Spanc ont été adoptés à l'unanimité.

En revanche, les taux de fiscalité 2015 (taxe d'habitation, taxes foncières) ont fait de vifs débats. La vice-présidente en charge des finances a expliqué que « compte tenu des ajustements nécessaires à la fiscalité en vue de maintenir et de développer les services offerts à ce jour et d'assurer un programme d'investissement répondant à un projet de territoire, il était nécessaire d'ajuster la fiscalité communautaire dès 2015 en fonction du produit fiscal attendu avec la hausse nécessaire.

Votre maire s'est en particulier insurgé contre l'augmentation proposée de 50 % de ces taux dans une période où chacun rencontre des difficultés financières. Après de longs débats et délibérés, le président a soumis au vote les propositions des taux de fiscalité qui ont été adoptées par 21 voix pour, 6 contre (Garrido J.M., Laval Y, Bruyère-Isnard T., Laganier J.M., Belleculée, Allavana S.), 4 abstentions (Eschalier C, Vigier B, Redon P, Pellegrino P.). La taxe d'habitation est fixée à 5,02 %, le foncier bâti à 3,77 % et le foncier non bâti à 16,64 %.

Le budget principal a été ensuite présenté : les dépenses de fonctionnement équilibrées avec les recettes s'élèvent à **4.006.262 €.** Les dépenses d'investissement équilibrées avec les recettes s'élèvent à **1.094.342 €**. Il a été adopté par 28 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

Le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) 2015 a été fixé par foyer à **105 €** pour les cinq communes assujettis (Beaulieu, Malarce sur la Thines, Sainte Marguerite Lafigère et Saint André de Cruzières). Les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour les 10 autres communes ont été valorisés de 1% sur le foncier bâti. L'ensemble a été voté à l'unanimité.

Jean-Manuel Garrido

COMMISSION JEUNESSE

Comme nous en avions convenu, le pré derrière la Mairie a été aménagé avec un espace dédié au football comportant deux buts de 6 mètres. Le terrain en terre situé près du bâtiment a quant à lui été équipé de poteaux et filet de volley-ball.

Ces deux installations sont appréciées car il ne manque pas un jour sans que nos jeunes se retrouvent pour taper dans le ballon. Nous installerons rapidement un panneau de basket sur l'espace goudronné.

Tous ces aménagements, qui s'ajoutent à la table de ping-pong existante, constitueront un petit espace sportif et on ne désespère pas de mettre un baby-foot sous le préau pour compléter l'offre.

Gérard Delrot

ENVIRONNEMENT

St André : village propre

Il suffit de marcher ou de courir le long de nos routes et de nos chemins pour constater que les fossés sont devenus des poubelles et des dépotoirs. Suite à ce constat, nous avons décidé d'organiser une journée éco-citoyenne le samedi 6 juin en faisant appel aux volontaires afin de ramasser tous les détritus jonchant nos fossés. En une matinée, sur les 11 kilomètres linéaires des D901 et D225 sur le territoire de St André, nous avons rapporté près de trois mètres cubes de déchets en tout genre.

L'affligeant inventaire de ce que nous avons trouvé laisse pantois et, si on imagine aisément que des automobilistes irresponsables jettent des canettes ou des bouteilles par la fenêtre, on a plus de mal à comprendre la démarche de ceux qui ont déposé télévision, cuisinière ou pneus dans la nature, qu'il a bien fallu charger dans une voiture et qu'il aurait suffi d'emporter à la déchetterie.

Comme toutes les campagnes d'information ne servent à rien pour ces personnes inciviques qui considèrent que ce n'est pas leur problème, nous devrons continuer notre action et vous donnons rendez-vous pour la prochaine opération de nettoyage en mars prochain (l'herbe sera moins haute ce qui nous permettra certainement de découvrir d'autres merveilles cachées à nos yeux ce 6 juin…)

Pour mémoire, durée de vie dans le sol selon le type de déchet :

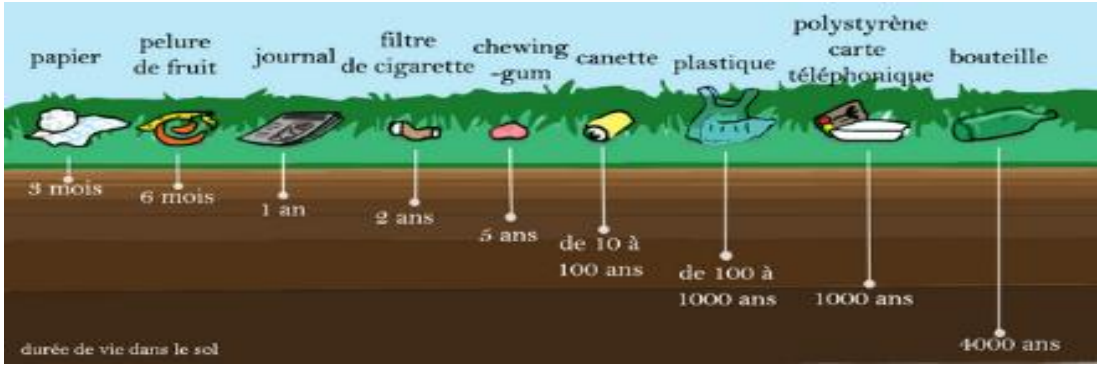

Tri des déchets

Force est de constater que nous avons toujours des difficultés à faire comprendre à certains que les bacs ont des destinations différentes selon la couleur :

Il ne passe pas une semaine sans que l'on trouve du verre dans les bacs jaunes alors que depuis plus de 20 ans on devrait avoir le réflexe de le mettre dans les bacs réservés au verre. A noter qu'un nouveau bac à verre vient d'être installé à Chadouillet.

De même, le carton ondulé (carton brun en général) ne doit pas être mis dans les bacs jaunes mais dans le local bâti à cet effet sur la plate-forme, après avoir été « cassé » afin que ce ne soit pas aux employés communaux de le faire. Rappelons que ce local « carton » a été installé l'an dernier pour éviter à chacun d'emporter les cartons à la déchetterie, c'est donc un service mis à la disposition de la population.

Enfin Il arrive trop fréquemment que l'on trouve sur la plate-forme des éléments qui devraient aller systématiquement à la déchetterie et on y a déjà trouvé matelas, télévisions, batterie, pots de peinture, siège auto … Et là aussi ce sont les employés communaux, au service la collectivité, qui doivent aller à Barjac ou Beaulieu, assurant ainsi un travail pour un particulier dont là aussi, ce n'était pas le problème.

AB Cèze et entretien de la Claysse

Le gué de Chazelles et le **pont de Pierregras** sont aujourd'hui très encombrés de végétaux et de souches, ils feront l'objet d'un débroussaillage par l'équipe verte d'ABCèze. Il sera procédé à une scarification et un déplacement des pierres à l'intérieur du lit de la rivière.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé en juillet/août lorsque le lit sera à sec avec les employés communaux et le tractopelle sous la conduite d'un technicien AB Cèze.

le pont de Pierregras

Gérard Delrot

SITE INTERNET WWW.SAINT-ANDRE-DE-CRUZIERES.FR

C'est avec satisfaction que nous mesurons le succès de notre site qui a été vu plus de 20.000 fois depuis son ouverture. Nous tâchons régulièrement de l'améliorer et depuis peu avons complété l'agenda de St André avec l'agenda des communes voisines.

Nous envisageons de changer toutes les photos pendant les vacances et nous faisons de nouveau un appel aux photographes du village sous un aspect moins conventionnel, à savoir

- Des détails architecturaux de bâtiments,
- des vues originales de St André pas forcément connues de tous et présentant un intérêt particulier,
- des séries homogènes de photos comme par exemple les ponts et passerelles, les capitelles, les dolmens, les résurgences, les arbres

Je souhaiterais tout particulièrement faire un diaporama de la rivière et des ponts pris sous le même angle en été, en hiver et en période de crue.

En ce moment, allez jeter un coup d'œil sur « Evénements/Ca bouge à St André » vous y découvrirez l'œuvre d'un (jeune) réalisateur primé ce mois de juin au festival du film artisanal et audacieux qui s'est déroulé en sud Ardèche.

…Et n'oubliez pas la rubrique « je cherche/je trouve » qui ne demande qu'à vivre. Notez que cette idée de rubrique initiée à St André est de plus en plus copiée sur les autres sites de communes ardéchoises dont le site a été créé par le même prestataire que le nôtre….succès, quand tu nous tiens !

Gérard Delrot

SENTIERS DE RANDONNEES ET DECOUVERTE

Dans le cadre des prestations touristiques offertes aux vacanciers séjournant sur notre commune, la Municipalité souhaite proposer un choix de balades pédestres permettant de découvrir les différents aspects de la région.

La réalisation de ce projet est confiée à la Brigade Verte placée sous la tutelle de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes. Rappelons que la Brigade Verte assure l'entretien et le balisage des sentiers de la CdC, la restauration de petits ouvrages et l'entretien des berges de rivières, ainsi que la surveillance des sites touristiques sensibles comme le Bois de Païolive.

Concernant la commune de Saint André, le but est de fournir un nombre de parcours volontairement limité à trois. Les exigences sont multiples :

- Il s'agit de proposer des thématiques variées et, si possible, valorisantes pour le secteur de Saint-André : pour des questions pratiques, les circuits créés doivent impérativement être de type "en boucle" et présenter des difficultés étagées (temps de parcours et dénivelé). Parmi les thématiques retenues, on mentionnera : résurgences, dolmens, viticulture, etc.

- Dans la mesure du possible, les trois parcours devront avoir un point de départ commun (ou proches les uns des autres) proposant sur place le parking de plusieurs véhicules. L'idéal serait la proximité du centre village et de ses services commerciaux, à savoir l'épicerie et le tabac.

- Pour des questions de responsabilité, il est admis que les itinéraires choisis se doivent d'emprunter un maximum de voies communales. Cela n'étant pas systématiquement possible, les propriétaires privés seront immanquablement concernés : dans ces quelques rares cas, il sera demandé à ces derniers de signer un formulaire leur demandant autorisation de passage et, surtout, leur permettant de se libérer de toute responsabilité en cas d'accident sur leur propriété.

Concrètement la réalisation de l'offre projetée passe par la validation des tracés et l'obtention des autorisations de propriétaires encore manquantes. Ce dernier point est cours de finalisation, quelques propriétaires devant encore être contactés. Sur le terrain, il s'agira ensuite de vérifier l'état des sentiers et d'en créer ou d'en rafraîchir le balisage. Le troisième volet concerne l'information ; à terme, il est prévu d'obtenir un panneau informatif (en remplacement de l'existant place aux Canards) présentant clairement les balades sur un plan mettant en valeur les caractéristiques de chacune d'elles. Pour plus de détails, des fiches explicatives (type flyer) seront mises à disposition en mairie. Tout ceci sera finalisé en septembre prochain.

D'un point de vue plus général, la Mairie tient à la disposition du public et des touristes tout un choix de documents, cartes et prospectus touristiques fournis par le syndicat d'initiatives des Vans.

François Eschbach

COMMISSION "DENOMINATION DES VOIES"

La commission vient d'achever la première phase de la tâche qui lui est confiée, savoir : le recensement des voies et l'établissement de leur toponymie.

Sauf à parfaire, la commission a recensé et retenu 75 voies d'usage commun dont 24 rues (ruelles et impasses), 9 places publiques (dont 5 établies au cadastre de 1997 n'ont pas été retenues), 6 routes et 36 chemins.

- La notion de "rue" et de "place" a été retenue pour toutes les voies incluses dans des ilots bâtis et leur numérotation sera de type parcellaire.
- Pour les routes et les chemins, la numérotation sera de type décamétrique.
- Dans tous les cas, les notions de côtés pair et impair seront déterminantes.

Au cours des séances de travail qui ont réuni les membres de la commission, chaque voie a été définie, cartographiée, mesurée, ses extrémités ont été géo-localisées et le tout a été consigné sur un document individuel.

En ce qui concerne la toponymie, les usages établis et les noms de lieudits ont été privilégiés.

La commission s'est cependant attachée à rendre hommage à deux Andrécruziens ayant laissé leur nom dans l'Histoire : Vincent Malignon dont le nom est gravé dans le marbre du Panthéon de Paris et Maurice Grimaud, Préfet de Police de Paris en 1968 et pour lequel nous solliciterons d'abord l'accord de ses descendants.

Nous allons désormais nous attacher à définir la numérotation postale de chaque parcelle et le type et l'emplacement des plaques et panneaux indicateurs.

Une exposition des travaux de la commission sera organisée sur plusieurs jours pour informer les habitants de la Commune et recueillir leurs observations.

Enfin, après consultation de toutes les administrations concernées, un chiffrage global de l'opération sera établi en vue de son inscription au budget 2016.

Les élus de la Commission remercient tout particulièrement les citoyens qui ont participé spontanément aux réunions en y apportant leur connaissance du village émaillée de souvenirs et d'anecdotes qui contribuèrent à établir une ambiance conviviale et souvent joyeuse au travail accompli.

Un grand merci donc à Michelle ROUSSEL, Marie-Renée CHAMARD, Marlène LEDAN, Pierre GAUDE, Geneviève et Jean AUGERAS et Marie-Claire CELLIER.

Joël Lahache

TRAVAUX

Travaux réalisés 2014 :

- Changement moteur d'entrainement du rideau roulant du bar de la salle polyvalente.
- Mise en place de deux miroirs de sécurité, l'un au centre bourg et l'autre à Chadouillet.

Voirie :

- Chemin du Clos Neuf : revêtement bicouche sur 956 mètres.
- Place du cimetière : revêtement bicouche sur 924 m².

Travaux programmes 2015 :

- Eglise

Révision de la toiture dans sa totalité soit 530 m² car de nombreuses gouttières sont apparues lors de la tempête du mois d'octobre 2014. Des infiltrations ont endommagé le chœur, les travées et le narthex. Les dégâts intérieurs ont été prix en charge par notre assurance et seront réalisés par la suite.

- Voirie

-Lancement d'un marché public.

1 : les Galinières sur 1180 mètres avec revêtement en béton bitumineux (BB)

2 : contournement de Chazelles sur 240 mètres avec revêtement bitumineux (BB)

Projet urbanistique :

Un budget de 10.000 euros a été voté afin de réaliser une étude pour un permis de lotir sur le terrain communal du Clos de Baron.

Assainissement :

La première tranche de travaux d'assainissement de Chadouillet vient d'être réalisée, opération commune exécutée par les entreprises BOYER et RAMPA, le revêtement bicouche des tranchées sera effectué après l'inspection des canalisations par caméra.

La deuxième tranche collecte Champ du Lac débutera la semaine 26.

Jean Claude *Espérandieu*

LES RENDEZ-VOUS DE L'ETE

Le Dimanche 28 Mai :

Tournoi Intergalactique de Volleyball sur le pré de la Mairie suivi d'un CONCERT en plein air Rumba Flamenca à partir de 20h30

Le Mardi 14 Juillet :

Fête Nationale avec bal populaire, feu d'artifice et petite restauration

Et tout l'été…Rendez-vous avec OBELIX à la bibliothèque sur toute la période des vacances, Obélix en personne sera présent à la bibliothèque avec la (quasi) intégralité des albums Astérix disponibles au prêt… Que vous pourrez lire ou relire au gré de vos envies.

Et pour animer tout ça, un petit concours sera organisé sur 9 (peut-être 10) semaines à partir du 1 er juillet. Il faudra chaque semaine reconnaître un album avec deux images et répondre à quelques questions sur l'histoire d'Astérix et autres anecdotes.

Le règlement sera disponible à la bibliothèque et sur le site internet de St André

Rappel synthétique des délibérations du Conseil Municipal 2015

Nota : l'intégralité des comptes rendus du Conseil Municipal est disponible sur le site internet de la commune : www.saint-andre-de-cruzieres.fr

Conseil Municipal du Jeudi 29 Janvier 2015

1- Création d'une régie de recettes et tarif de la Bibliothèque Municipale.

Afin d'encaisser les cotisations de la Bibliothèque, il y a lieu de créer une régie de recettes en nommant un régisseur titulaire et un régisseur suppléant. La cotisation annuelle par adhérent est proposée à 5 €. Les sommes versées seront attribuées à la commune.

Vote POUR à l'unanimité: nommées Mme Nadine ZAMICHIEI, titulaire et Mme Sandrine PASSALACQUA, suppléante.

2- Prise de compétence au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique.

En date du 15 décembre 2014, la CdC « Pays des Vans en Cévennes » a adhéré au Syndicat Mixte ADN et à la prise de compétence « Communications électroniques » er nous demande expressément par courrier de nous prononcer sur l'adoption de cette nouvelle compétence et de ses statuts , le but, à terme, étant d'équiper le territoire en fibre optique.

Vote POUR à l'unanimité.

3- Contrat Agent Contractuel – Mme Sandrine PASSALACQUA

Compte-tenu de l'installation de l'agence postale dans les locaux de la mairie, il convient de renforcer les effectifs du service administratif. Il est donc proposé la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet, soit 17/35ème pour les fonctions de l'agence postale à compter du 1er février 2015. (fonctions exercées par un agent non titulaire) doublé d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, soit 8/35ème

Vote POUR à l'unanimité.

4- Fixation forfait location salle de psychomotricité avec la commune de Saint Sauveur de Cruzières.

L'association ROCAMBOLISSIMO, dont le siège est à St Sauveur, utilise depuis quelques mois la salle de psychomotricité de façon hebdomadaire. Il a été convenu de proposer un tarif de location à 100 € par mois à compter du 1er février 2015.

Vote POUR à l'unanimité.

5- Fixation tarif photocopies couleur.

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de la photocopie couleur à 0.50 € l'unité.

Vote POUR à l'unanimité.

6-Tarifs ménage Salle polyvalente – salle de psychomotricité.

La salle polyvalente, selon la manifestation demande un temps plus ou moins conséquent pour être nettoyée. M. le Maire propose 50 € pour 2h30 de ménage - 80 € pour 4h et 25 € pour la salle de psychomotricité.

Vote POUR à l'unanimité.

7- Subvention FNACA

M. le Maire fait lecture de la lettre de la FNACA du comité inter-cantonal de Saint Ambroix qui sollicite les communes pour une subvention exceptionnelle suite au vol de leur nouveau drapeau (valeur 1400 €).

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 100 € par 6 voix POUR, 2 Abstentions et 1 Contre.

8 – Motion de soutien au « manifeste de la langue française »

Après présentation du rapport par M. le Maire, il est proposé d'affirmer son attachement au français et son refus de le voir remplacer par une autre langue.

Le Conseil Municipal décide par 8 voix POUR et 1 Abstention de donner son accord à la proposition.

9- Adhésion à l'assistance Technique du Conseil Général.

M. le Maire rappelle que depuis le 31 décembre 2014, l'Etat a mis fin aux conventions d'assistance technique en matière de voirie « ATESAT » qu'il apportait à la plupart des communes.

Après lecture de la proposition et en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de recourir à l'assistance technique du Département de l'Ardèche pour la mission de base forfaitisée à 2.50 €/habitant et par an

Vote POUR à l'unanimité

Conseil Municipal du Vendredi 10 Avril 2015

1- Vote des 3 taxes

M. le Maire propose de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015.

	Bases imposition 2015	Taux commune 2014	Taux votés 2015	Produits attendus
TH	650 300	**21,55**	**21,55**	140 140
TFB	409 000	**15,32**	**15,32**	62 659
TFNB	20 900	**72,11**	**72,11**	15 071
		TOTAL		**217 870**

Vote POUR à l'unanimité

2- Vote Compte de gestion 2014 du trésorier

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

M . le Trésorier, Francis PAUL sollicite du Conseil Municipal l'approbation de sa gestion 2014.

Après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le Receveur a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vote Pour à l'unanimité.

2/ Compte Administratif 2014

Il est exposé à l'assemblée par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement le Compte Administratif 2014.

Conformément à la législation en vigueur M. Jean-Manuel GARRIDO, le maire, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif.

M. Joël LAHACHE, conseiller municipal, désigné Président soumet au vote ce compte administratif.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2014, et dans un second temps l'affectation des résultats de la somme de 397 885.22 au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés (recette d'investissement) ainsi que la somme de 85 332.52 au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté.

Vote POUR à l'unanimité.

4- Vote du Budget 2015

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le contenu du Budget en détaillant les orientations principales en fonctionnement et en investissement.

Voir ci-dessus l'article de Yolande Laval sur le budget 2015

Vote Pour à l'unanimité.

5- Adhésion des collectivités au SMIVU des Inforoutes de l'Ardèche

M. le Maire porte à la connaissance des membres les demandes d'adhésion au SMIVU des Inforoutes de l'Ardèche des collectivités suivantes, approuvé par le Comité Syndical au cours des séances des 16 juin 2004, 03 novembre 2014 et 04 février 2015 :

1° à titre isolé les communes : Banne, Berrias et Castelljau, Châteaubourg, Lafarre, Saillans, St Remèze, St Paul le Jeune.

2° d'un syndicat intercommunal : SDEA (Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche).
Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque collectivité adhérente au SIVU de délibérer à son tour sur ces demandes.

Vote POUR à l'unanimité.

6- Droit de place pour un camion pizza "La Belle Storia"

M. le Maire informe les membres du conseil d'un courrier émanant de Mr BERTEAU Roland demeurant à ST PRIVAT DE CHAMPCLOS qui souhaite un emplacement pour exploiter son commerce sur la place de la mairie de 18h à 23h, le vendredi.

Vote POUR à l'unanimité.

7- Modifications des statuts du SEBA

M. le Maire informe les membres du conseil d'un courrier émanant du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA) précisant les modifications des statuts principalement sur les points suivants :

- Adhésion de Communautés de Communes afin que le SEBA puisse intervenir sur le territoire des Communes non membre du syndicat au titre de la compétence obligatoire 1 « production et distribution à l'usager » et de la compétence facultative 2 « assainissement collectif et non collectif ».
- Création de collèges de vote pour avoir une plus grande lisibilité des actions menées au titre des différentes compétences exercées, il est proposé en sus du budget principal (M14) « gestion générale », la création de quatre budgets autonomes annexes (M49) « AEP Production », « AEP Distribution », « Assainissement Collectif » et « assainissement Non Collectif ». Cette formule oblige à créer au moins autant de collèges de vote qu'il y aura de budgets, soit 5.

Vote POUR à l'unanimité.

8- Motion contre renouvellement du permis d'exploration et d'exploitation (gaz de schistes) du bassin d'Alès

Motion d'opposition au renouvellement du permis d'exploration et d'exploitation des mines d'hydrocarbures (dits gaz de schistes) liquides ou gazeux par fracturation hydraulique du Bassin d'Alès.

Vote POUR à l'unanimité.

9- Délibération pour enquête publique préalable à la modification du tracé d'un chemin rural (affaire Oliva)

M. le Maire rappelle aux membres présents du Conseil municipal la précédente délibération du 17 octobre 2013 concernant le projet de modification du tracé du chemin rural au lieu-dit « Les Galinières » situé à St André de Cruzières traversant la propriété de Mr OLIVA Francis, ayant lieu à la demande de ce dernier qui s'est engagé à prendre en charge tous les frais y afférent (géomètre, frais d'acte, frais d'enquête publique,…etc.)

Un document d'arpentage provisoire a été établi à cet effet par le cabinet GEO-SIAPP, géomètres-experts à Vallon Pont d'Arc (Ardèche), le 10 avril 2015 duquel il en résulte :

- La division de la propriété de Mr OLIVA Francis en deux nouvelles parcelles :
  - L'une à prendre sur la parcelle cadastrée n° 350 section D d'une contenance de 2a77ca destinée à être cédée par Mr OLIVA à la commune.
  - L'autre parcelle issue de l'ancien chemin rural d'une contenance de02a50ca restant la propriété de Mr OLIVA.
- Et la création d'une nouvelle parcelle issue du chemin rural d'une contenance de 02a50ca destinée à être cédée par la commune à Mr OLIVA.

Vote POUR à l'unanimité

10- Délibération pour enquête publique préalable à la modification du tracé d'un chemin rural (affaire Lusby/parking Pierregras)

M. le Maire rappelle aux membres présents du Conseil municipal la précédente délibération du 04 Septembre 2014 concernant la situation foncière du parking du Four au Hameau de Pierregras. Mr et Mme LUSBY, résidents Anglais, ont vendu leur propriété le 08 décembre 2014, à Mr R. BUDDING demeurant en Hollande. En octobre 2001, ils avaient passé un accord avec la municipalité pour un échange d'un chemin communal d'une superficie de 1a 66ca situé en bordure de la parcelle D 493 leur appartenant, et la création d'un parking pour la commune d'une superficie de 81ca. Les travaux ont été réalisés par Mr et Mme LUSBY. A l'époque, aucune régularisation n'a été entreprise par la collectivité (enquête d'utilité publique, actes administratifs ou notariés, etc..) à l'exception du bornage non contradictoire fait par le cabinet de géomètres ALARCON à la charge du propriétaire.

Il résulte que le parking est toujours implanté sur une propriété privée et qu'il est urgent de régulariser cette situation. Mr le Maire précise que toute parcelle issue d'un chemin rural faisant partie du domaine privé de la commune ne peut être échangée mais doit faire l'objet d'une vente prévue à l'article L 161-10 du Code Rural.

C'est pourquoi, il propose d'acquérir la parcelle D 921, issue de la division de la parcelle D 493, d'une contenance de 81 ca (parking), moyennant le prix de 100 € et de vendre le chemin communal d'une contenance de 1a 66ca cadastré D 922, moyennant le prix de 100 €, division effectuée par le cabinet précité.

Vote POUR à l'unanimité

11- Acceptation de don

M. le Maire rappelle que la délibération en date du 03 Avril 2014 donne délégations au Maire prévues au Code général des collectivités territoriales dans son article L 2122-22, notamment d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges. Cinq personnes résidant sur la commune ont fait un don chacune de 50 € par chèque à l'ordre du Trésor Public pour l'achat d'arbres d'ornement afin qu'ils soient plantés sur le terrain attenant à la Mairie.

Vote POUR à l'unanimité

12- Exploitation de la licence IV

M. le Maire informe les membres du conseil municipal, que suite au courrier de Maître PUEL Joseph notaire à Vallon Pont d'Arc (Ardèche) en date du 27 mars 2015 nous signale le changement d'exploitant du bar « Le Chat Noir ». Il y a lieu d'établir une convention avec le nouveau gérant, M. Julien Vincent DAVID, commerçant, demeurant à St Sauveur de Cruzières.

Vote POUR à l'unanimité

Pourquoi une Montée du Président à Chadouillet ?

Réponse : Parce que c'est au bord de ce chemin qu'habitait Alexandre Barthélémy que ses camarades de travail avaient persuadé en 1905 de "se faire porter" c'est-à-dire poser sa candidature à la Présidence de la République. Monté à Paris pour expliquer au présidents Emile Loubert (un Dromois) qu'il est candidat à son remplacement, il est arrêté, s'évade pendant sa conduite au violon pendant 50 et est retrouvé au Puy 3 semaines plus tard, où il est arrêté pour vagabondage. Entretemps, Armand Fallières a profité de l'absence de ce vaillant Andréźruzien pour se faire élire Présidents de la République au premier tour et pour 7 ans.

Où se trouve la Place Redon ?

Réponse : Nulle part. Cette place, inscrite au cadastre de 1997, correspondait à un renfoncement de la rue des Cruzières et personne ne se souvient de ce nom.

Pourquoi sera-ce toujours Lune de miel pour les habitants du futur chemin des Novis ?

Réponse : Parce que "Novis" en patois désigne les jeunes mariés.

Quel rapport y a-t-il entre un coin du lieu-dit "Font Perdu" et le savon Cadum ?

Réponse : Il y avait autrefois entre Pierregras et Chazelles un four à distillation d'huile de cade (rare à l'ouest du Rhône). Outre ses nombreuses applications dans les soins du bétail, l'huile de cade a pour effet chez l'humain d'adoucir la peau. C'est en référence à ses vertus et parce qu'il en contient que le savon Cadum porte ce nom.

Aimeriez-vous savoir pourquoi le Pont de la Chanisse porte ce nom ?

Réponse : Nous aussi !

le quizz

Les noms sont les mêmes dans les deux grilles
grille 1 : les noms sont à l'horizontale, à la verticale et en diagonale
grille 2 : une seule solution pour caser les 15 noms

Les jeux

St André

Les hameaux en mots cachés

C	G	C	Q	Y	M	E	C	K	Y	G	I	P	V	V	O	W
Y	H	A	A	J	I	E	R	B	O	U	X	I	B	I	W	P
O	M	A	V	U	Y	A	U	F	Y	V	D	E	Y	L	Y	I
O	M	N	Z	Z	V	Q	Z	L	L	P	Z	R	W	L	R	O
N	N	I	S	E	L	H	I	P	A	I	J	R	I	A	J	Y
C	C	S	R	D	L	K	E	A	K	E	V	E	U	G	X	D
B	O	H	W	V	Y	L	R	Y	U	C	M	G	D	E	E	I
C	O	U	A	U	L	Z	E	E	O	H	J	R	N	E	E	E
A	K	U	R	D	Y	A	S	S	A	E	H	A	C	L	P	A
S	Y	D	R	P	O	C	F	E	R	G	N	S	B	O	V	G
K	G	E	A	D	A	U	L	A	P	R	M	E	L	J	N	B
H	Q	T	D	A	A	T	I	A	B	U	C	O	I	Q	H	L
C	Q	D	J	T	J	R	I	L	Y	R	E	Z	U	X	U	I
L	A	C	R	O	I	X	I	E	L	S	E	E	A	L	L	T
C	L	S	W	J	I	M	A	C	R	E	S	G	Q	T	I	X
G	A	L	I	N	I	E	R	E	S	E	T	E	E	W	P	N
L	E	S	C	L	O	S	N	E	U	F	S	E	Z	A	S	E

BOURDARIC
CHADOUILLET
CHAZELLES
CLAIRAC
CLAYSSE
COURPATIERE
CRUZIERES
GALINIERES
LACROIX
LAFABREGE
LESCLOSNEUFS
MOULIN
PIECHEGRU
PIERREGRAS
TEGOUL
VILLAGE

St André

Les hameaux en mots casés

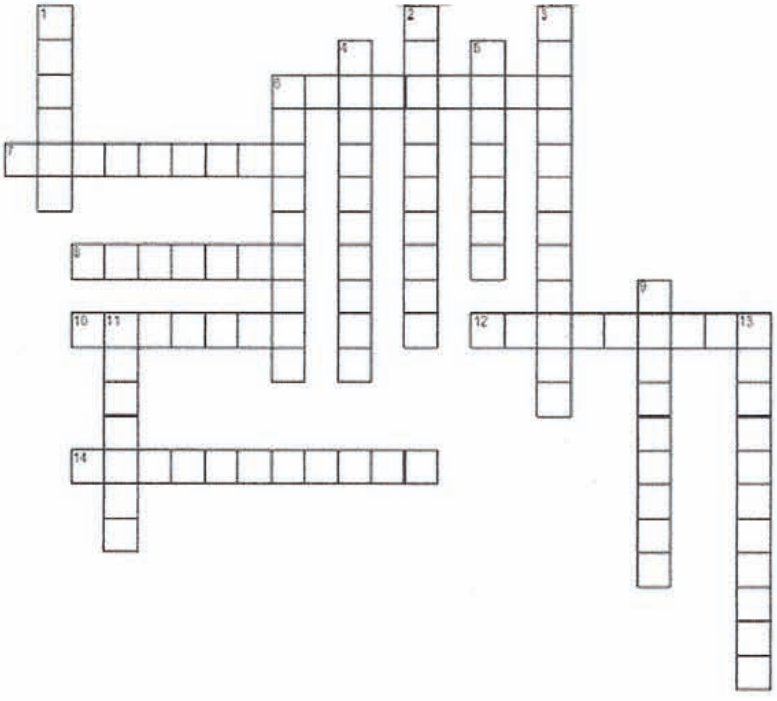

BOURDARIC
CHADOUILLET
CHAZELLES
CLAIRAC
CLAYSSE
COURPATIERE
CRUZIERES
GALINIERES
LACROIX
LAFABREGE
LESCLOSNEUFS
MOULIN
PIECHEGRU
PIERREGRAS
TEGOUL
VILLAGE

Les solutions

St André

Les hameaux en mots cachés

St André
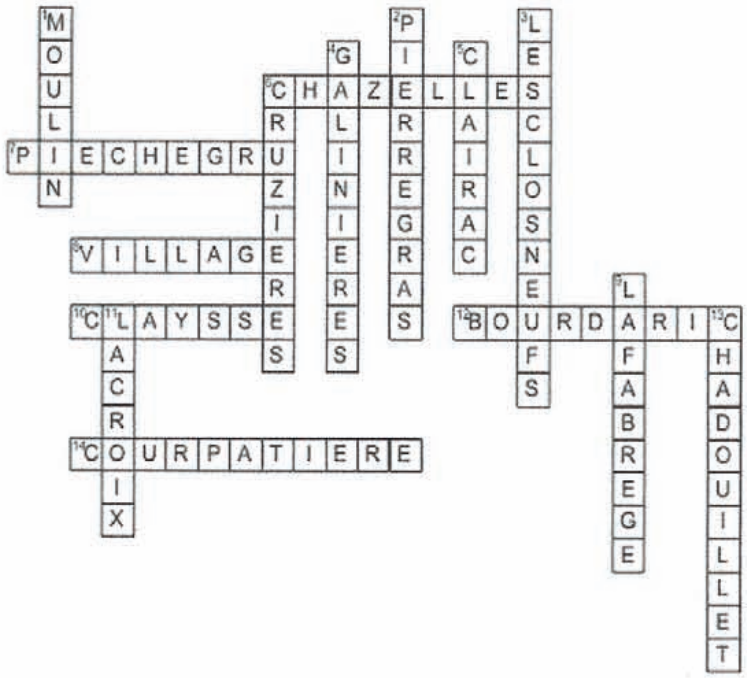
Les hameaux en mots casés